

1. Est-il normal que le CEA confine des déchets au plutonium dans des blocs de béton qui laissent aussi facilement fuir les radioéléments ?
2. Est-il normal qu'on stocke à l'air libre sans souci des blocs que l'on peut voir fissurés ?
3. Est-il normal de ne pas baliser une telle ari de stockage et de ne pas l'entourer d'une clôture efficace ?
4. Est-il normal de laisser un site souillé par du plutonium et d'autres radioéléments, après qu'on en ait évacués les blocs ?
5. Est-il normal que le ministère de la santé qui a la responsabilité de la surveillance radio-actrice des territoires, n'ait pas fait de contrôle ou ait fait des contrôles sans avoir exigé du CEA une remise en état du site ? (complexité admissibles)
6. Doit-on considérer <sup>de la sorte</sup> 2000 Bq/kg de terre comme une situation normale ?
7. Si oui pourquoi ne pas fuiconiser d'étaler sur la totalité du territoire français le plutonium et autres déchets dont le stockage est coûteux ?

\*

8. Peut-on considérer les limites annuelles d'incorporation (par inhalation ou par ingestion) comme des limites en dessous desquelles il n'y a strictement aucun danger ?

Reponse: 1) la CIPR nomme ces limites comme des limites d'acceptabilité,

2) la CIPR demande qu'elles ne soient pas atteintes,

3) la CIPR indique qu'il ne faut pas considérer ces limites comme des seuils en dessous desquels il n'y a pas de danger. Elle précise clairement que toute dose présente un danger.

4) la CIPR demande que toute irradiation (ou contamination) soit justifiée: est-il justifié que le CEA décharge sans contrôle et sans surveillance des radioéléments dans un lieu non prévu pour ?

5) La CIPR demande que toute irradiation (ou contamination) comporte un bénéfice pour celui qui en subira le détriment.

Les personnes de la région et les enfants qui ont eu la possibilité en toute confiance ont-ils retiré un bénéfice de la contamination du site de Saint Aubin ?

3  
9. Ces principes apparaissent clairement dans  
les textes de la CIPR. Plusieurs personnes du  
CEA figurent parmi les membres de la CIPR.  
Le chef du SCPR est aussi un des membres  
de la CIPR.

Pourquoi ce double langage.

10. Si on considère les limites comme sûres  
et pouvant être atteintes, il est alors parfaitement  
normal que les travailleurs puissent être irradiés  
chaque année jusqu'à 5 rem. Les syndicats  
du CEA sont-ils d'accord avec cette conception  
de la radioprotection?

\* Sous quelle forme physico chimique est ce plutonium ?  
Il apparaît que sous la valence V et VI le plutonium  
est plus dangereux que sous la valence IV et que ce  
problème est mal connu et actuellement à l'étude